



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 21 mars 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 21^e jour du mois de mars 2016, à 19h30, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, Madame Marie-Agnès Lacoste, le 16 mars 2016 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Marie-Agnès Lacoste, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Mandat d'assistance dans le dossier du maintien de l'équité salariale
3. Mandat pour l'évaluation du terrain du Théâtre des 4 sœurs
4. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1603-114EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1603-115EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Sec. Très.

3. **MANDAT D'ASSISTANCE DANS LE DOSSIER DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

1603-116EX

ATTENDU QUE le Conseil a adopté par la résolution numéro 1512-469, lors de son assemblée le 7 décembre 2015, l'exercice de maintien de l'équité salariale;

ATTENDU QUE l'affichage du maintien de l'équité salariale a été réalisé en dehors des délais légaux d'affichage et qu'il convient de procéder à un nouvel affichage le 31 mars 2016, conformément à l'article 76.1 et 76.3 de la Loi sur l'équité salariale;

ATTENDU la soumission de M. Lebel, consultant en Ressources humaines, pour un taux horaire de 100 \$ de l'heure, et son expérience avec la mise en place de l'équité salariale en 2011;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde
Appuyé par monsieur le conseiller Germain Charron*

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le recours à M. Lebel pour refaire l'exercice de maintien de l'équité salariale des employés de la municipalité, comme la loi l'exige, au tarif de 100 \$ / heure;

ET QU' un maximum de 800 \$ sera affecté au budget sous l'item numéro 02 13000 419

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Marie-Agnès Lacoste
Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière par intérim*

4. **MANDAT POUR L'ÉVALUATION DU TERRAIN DU THÉÂTRE DES 4 SŒURS**

1603-117EX

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution numéro 1509-391 en date du 14 septembre 2015, a mis le terrain du Théâtre des 4 sœurs en vente;

ATTENDU QU' il convient de mandater un évaluateur afin de définir la valeur marchande du terrain;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois estimés de coûts à cet effet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QU' après analyse, le Conseil municipal approuve l'offre de services de la firme Service d'évaluation immobilière de l'Outaouais au montant de 700,\$ plus taxes;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Marie-Agnès Lacoste
Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

4. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1603-118EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

QU' à 20h30 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISELL
MAIRE

MARIE-AGNÈS LACOSTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

_____ Maire
_____ Sec. Très.